

Conseil départemental de la Côte-d'Or  
Session du ~~25 mars 2019~~ 8 avril 2019

## **Vœu relatif au traité de libre-échange : UE-Singapour**

*Vœu déposé par Sandrine HILY au nom des élu(e)s du groupe des Forces de Progrès*

Depuis 2015, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est mobilisé contre les traités de libre-échange européens afin de demander plus de transparence et s'est opposé au recours aux arbitrages privés. Alors que les collectivités locales agissent pour amortir les effets de la crise sociale et écologique, en France, les traités de libre-échange sont susceptibles d'anéantir les politiques locales de protection en matière d'environnement, de santé et d'économie.

L'Union Européenne poursuit sa fuite en avant vers le libre-échange avec un transfert inacceptable de la souveraineté juridique et démocratique des citoyens vers les entreprises privées. Le 24 janvier 2019, la Commission du commerce international s'est prononcée en faveur de la ratification par le Parlement européen de l'accord de libre-échange et d'investissement avec Singapour.

Si la signature d'un partenariat avec une cité-État comme Singapour, dirigée par un gouvernement autoritaire et classée 153ème sur 175 pour la liberté de la presse, n'est pas acceptable, nous refusons également comme le prévoit le traité qu'une justice privée, parallèle et exclusive pour les entreprises privées, soit renforcée.

Rappelons que les tribunaux d'arbitrages demeurent un système qui fait peser sur les États et les contribuables la menace de très lourdes sanctions financières. Ils sont d'abord un outil pour faire pression sur les collectivités territoriales, les États ou les institutions européennes afin de geler les législations qui leur déplaisent. En France, un arbitrage investisseur-État pourrait être appliqué à la politique anti-tabac, au moratoire contre les OGM, à l'utilisation de pesticides et à l'interdiction de la fracture hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

De plus, Singapour est un paradis fiscal qui abrite de nombreux sièges sociaux de multinationales, susceptibles de recourir, à ces outils juridiques au détriment de la protection de l'environnement ou de la santé des citoyens.

Alors que nous sommes confrontés à l'urgence climatique, à une crise démocratique où les citoyens, avec une forte défiance à l'égard des instances représentatives, aspirent à se réapproprier leur avenir, ne donnons pas aux entreprises privées installées à Singapour la possibilité d'attaquer les législations européennes et nos décisions locales.

8 avril 2019

**Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or réuni en session plénière, le ~~lundi 25 mars 2019~~, demande au gouvernement français qu'il interpelle le Parlement Européen pour que celui-ci attende la décision de la Cour Européenne de Justice, qui doit se prononcer sur la compatibilité des tribunaux privés avec le droit de l'Union Européenne, avant qu'il ne prenne une décision.**